

# LAMAZIÈRE-BASSE



Compte rendu du conseil municipal du  
vendredi 28 Novembre 2014 N° 2014/10

**Présents :** Alain GUEGUEN, Maire, Patrick LAPORTE, Alain LESCURE, Roselyne LACOTE, Adjoint, Nadège GUILLE, Sophie NOE, Elodie DARTIGUEPEYROU, Dominique BREUIL, Christophe BOYON, Philippe LABEL, Hélène COURTOIS, Conseillers.

**Secrétaire de séance :** Nadège GUILLE

Début de séance : 20h30

• APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2014

Le compte rendu N° 2014/09 du conseil municipal du 31 octobre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

• BUDGET : DM n° 2

DM : Décision Modificative : régularisation des dépenses budgétaires, concernant les travaux de l'agence postale (rampe d'accès handicapés et matériel informatique pour le point internet).

Voté à l'unanimité.

• REACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

- Pas d'augmentation des tarifs de la cantine, de la location de la salle Davoine, des concessions du cimetière.

Voté à l'unanimité.

-Pas d'augmentation du prix de l'eau, ni de l'assainissement pour 2015.

Votes : 8 pour, 3 contre.

MODIFICATION DES MODALITES DE LA FACTURATION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Un système de facturation en deux fois sera mis en place :  
un premier versement en juin calculé à partir de 50% du volume consommé l'année précédente plus 50% des charges fixes et 50% de la répercussion SIVOM  
et un deuxième versement en fin d'année pour solde après relevé de la consommation réelle de l'année. (eau, assainissement, SIVOM, taxes ADOUR GARONNE)  
Voté à l'unanimité.

REPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU PRISE AU SIVOM

Une régularisation sur les factures de 2015, sera faite pour l'achat d'eau supplémentaire en 2014 au SIVOM DU RIFFAUD. (0,18 € /m<sup>3</sup>)  
Voté à l'unanimité

• MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 (dans la limite du quart des crédits ouverts).

• SUBVENTION DES PASSAGERS DU VENT

Il a été accordé une subvention d'un montant de 50 € à l'association des passagers du vent (Neuvic).  
1 voix contre, 10 voix pour

• ATTRIBUTION D'INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'attribution d'indemnité du receveur municipal pour l'année 2014 a été votée à l'unanimité.

• PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE DE NEUVIC

Une participation au voyage scolaire en Grèce a été accordée à hauteur de 200€.  
1 abstention, 10 voix pour.

Fin de séance : 22h30